

A publier dans Eyes on Europe / Des regards croisés sur l'Europe

« Paquet social rénové : une autre tentative pour relancer l'Europe sociale »

Le 2 juillet 2008, le commissaire européen Vladimir Spidla, en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, a présenté à Bruxelles son « Agenda social rénové ». La veille de la présentation de ce document attendu de longue date, Martin Schulz, leader du groupe socialiste au Parlement européen, avait lancé un véritable appel : « *L'Union européenne doit montrer sa capacité à gérer les effets de la globalisation, à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et à protéger les droits des travailleurs. Dans ce contexte, le paquet social que proposera la Commission doit être prioritaire* ». Avec pas moins de dix-neuf propositions législatives et non législatives – qui concernent l'emploi, la protection sociale, la santé, l'immigration et l'intégration ainsi que la discrimination – le document concocté par la DG Emploi constitue, un véritable « paquet ».

Paris, en tous cas, n'avait pas attendu l'invite de M. Schulz pour se mettre au diapason de Bruxelles dans ce domaine. Au cours de la préparation du programme de la Présidence Française de l'UE, qui débutait le 1^{er} juillet, le gouvernement a intégré à son volet social les principaux éléments de la Commission, tout en les déclinant sur trois axes : la flexicurité (la mobilité des travailleurs et la protection de leurs droits), la solidarité (vieillesse de la population et solidarité intergénérationnelle, services sociaux d'intérêt général, inclusion active), l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations.

Parmi les propositions législatives de cet « Agenda social rénové » figure une directive destinée à interdire la discrimination fondée sur le handicap, l'âge, la religion, les convictions ou l'orientation sexuelle dans les situations qui ne sont pas déjà couvertes par des règles existantes, c'est-à-dire en dehors de la sphère de l'emploi. Mais à l'heure de la mondialisation les entreprises craignent qu'une nouvelle législation entraînera des coûts supplémentaires et sera un frein à la compétitivité. Pour répondre à ces inquiétudes la Commission rassure et estime que cette nouvelle proposition de directive n'entraînera pas de dépenses importantes. Les fournisseurs de biens et services devraient parvenir à assurer l'égalité d'accès aux personnes handicapées en procédant à des « aménagements raisonnables ».

La proposition législative suivante concerne la révision de la directive relative aux Comités d'entreprises européens (CEE). Elle a pour objectif d'amener les entreprises à mieux anticiper les charges induites par une éventuelle restructuration. Dans la pratique, force est de constater le peu de pouvoir des CEE dans ce genre de situation. Les obligations des employeurs sont réduites. Elles se résument à une information préalable des travailleurs sans que ceux-ci aient la possibilité de répondre, comme ce fut entre autres le cas chez VW Forest (Belgique) et Nokia Bochum (Allemagne). Cette révision doit également mieux aider les travailleurs à faire face à la mondialisation. Pour cela elle propose trois mesures : des mécanismes d'adaptation lorsque rien n'est prévu pour faire face à des modifications de la structure de l'entreprise, notamment en cas de fusion, d'articuler les niveaux de dialogue national et européen autour de notions d'information et de consultation cohérentes et claires, de faire bénéficier à l'avenir le personnel de formations auxquelles il n'a pas accès actuellement. De plus, la sécurité juridique des activités des CEE qui fonctionnent bien sera renforcée et l'articulation avec les procédures d'information et de consultation à l'échelon national améliorée.

Au titre des propositions non législatives de cet agenda, figure une communication de la Commission sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) qui contient un

rapport qualitatif et quantitatif sur ses activités en 2007. Le bilan peut sembler positif puisque selon le commissaire Spidla, « 7250 travailleurs ont retrouvé un emploi grâce au FEM ». Néanmoins, des pistes sont explorées pour en optimiser le fonctionnement actuel, comme simplifier des procédures de demande d'intervention, promouvoir des échanges d'expériences entre les États membres et intensifier les actions de sensibilisation.

Un autre rapport de la Commission évalue les instruments et les politiques en faveur de l'intégration des Roms. Les initiatives dans ce domaine ont pour la plupart bénéficié du soutien financier des fonds structurels européens, comme des programmes et des projets en matière d'éducation et de formation, de sensibilisation aux droits et aux obligations dans le contexte de la lutte contre la discrimination, d'accès aux services de santé, d'urbanisme et d'amélioration des infrastructures.

S'agissant du programme social de la Présidence française, il a pris appui sur un rapport de Bernard Brunhes, vice-président de la société de conseil en ressources humaines BPI. Intitulé « Un agenda social pour une Europe compétitive et solidaire », ce rapport invite l'Union européenne à continuer à se construire sur les valeurs qui ont été les siennes depuis plus de cinquante ans. Le monde change de façon rapide, ce n'est pas le moment de renoncer et de prendre une position craintive. En outre, l'UE ne doit pas être perçue par les citoyens comme un simple marché unique, au service des seules entreprises, mais comme leur affaire à eux, comme un gage de progrès économique et social. Selon M. Brunhes, la stratégie économique de l'UE qui succèdera à la Stratégie de Lisbonne devra être accompagnée d'un ensemble cohérent de programmes sociaux dans le domaine d'emploi et de la solidarité sociale. Elle devra intégrer au mieux les facteurs d'un nouvel environnement, comme la mondialisation, la démographie, la diversité et le développement durable. Ce rapport propose également plusieurs axes d'un modèle social rénové : le retour à l'emploi, la flexicurité comme base possible d'un nouveau contrat social, la protection sociale et le développement du marché intérieur, la lutte contre les discriminations et la lutte contre la pauvreté.

Quel avenir pour ce paquet social, alors que les initiatives dans ce domaine demeurent de la responsabilité des États membres ? Les socialistes européens estiment qu'il constitue une bonne base de travail pour relancer l'Europe sociale et pour agir vraiment au niveau communautaire. La droite européenne, par contre, considère souhaitable que les mesures dans ce domaine soient décidées au plus proche des citoyens, c'est-à-dire au niveau local, régional ou national.

Ursula Serafin

Directrice du Bureau de Bruxelles de Confrontations Europe

Membre du Conseil scientifique du REGES –Forum pour la régulation de l'Europe sociale –
www.reges-forum.eu